

L'AIDE AUX AIDANTS DANS L'EURE-ET-LOIR



Répertoire des dispositifs
d'aide aux aidants

octobre 2019

SOMMAIRE

1. Pourquoi ce répertoire ?	7
a. « Aidant » : de quoi parle-t-on ?	7
b. Comment se repérer dans le guide ?	9
c. Les différents types de publics d'aidés	9
d. Les différents types d'actions présentées	12
e. Principe général pour l'accueil des Personnes Âgées Dépendantes, et Malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées	15
f. Principe général pour l'accueil des Personnes en situation de handicap	17
2. Tout type de dépendance, maladie, handicap	19
a. Le répit des proches de personnes en situation de handicap	19
b. Formations aux aidants	19
c. Permanences	19
d. Pôles ressources	19
e. Les rencontres entre aidants	20
2. Les personnes âgées dépendantes	21
a. Le répit	21
b. Les rencontres entre aidants	22
3. Les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées	22
a. Le répit	22
b. Les entretiens individuels	24
b. Les rencontres entre aidants	24
d. Les permanences	25
4. Personnes porteuses d'une maladie psychique	25
o Le répit	25
o La formation	26
o Les rencontres entre aidants	26
5. Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique	27
a. Le répit	27



6.	Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle-----	27
a.	Le répit	27
7.	Personnes porteuses d'une déficience motrice-----	28
a.	Les permanences.....	28
8.	Personnes cérébrolésées -----	28
a.	Les permanences.....	28
9.	Personnes polyhandicapées -----	28
a.	Le répit	28
10.	Personnes atteintes d'un cancer -----	29
a.	Les permanences.....	29
b.	Les entretiens individuels.....	29
11.	Personnes souffrant d'addictions -----	30
a.	Les permanences.....	30
12.	Enfants ayant un haut potentiel -----	30

1. Pourquoi ce répertoire ?



Dans le cadre du deuxième projet régional de santé (2018-2022), l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) a souhaité poser des objectifs de soutien aux aidants. En effet, le maintien à domicile, qu'il concerne des personnes âgées, en situation de handicap, des patients de maladies chroniques ou évolutives, n'est pas sans conséquence sur les proches de ces personnes. En effet, le statut d'aidant a de multiples répercussions au niveau de la vie sociale, familiale et professionnelle des aidants. Plusieurs travaux et études ont souligné les problèmes de santé consécutifs à l'épuisement que rencontrent nombre d'aidants.

Aussi, l'ARS s'est tournée vers le CREA, pour réaliser un recensement des dispositifs d'aide aux aidants en région Centre-Val de Loire, afin de recueillir et centraliser l'information.

Cette enquête a été réalisée entre septembre et décembre 2018, sur la base d'un questionnaire diffusé largement, d'entretiens auprès des porteurs de projets, et de recherches en ligne. Elle porte sur l'ensemble de la région.

L'intérêt de ce recensement est de faire connaître au public, par le biais de ces plaquettes, l'offre de proximité. Il existe donc des plaquettes similaires dans les autres départements.

Le recensement des actions d'aide aux aidants a été effectué sur une base déclarative. C'est pourquoi ce répertoire est évolutif. Il est possible que des modifications de lieux, d'horaires, ou de coordonnées aient eu cours depuis. Vous pouvez adresser des demandes d'ajout ou de modification au CREA Centre-Val de Loire, elles seront prises en compte lors de l'actualisation annuelle du présent répertoire la prochaine édition, dans un an.

Cette plaquette s'adresse aux aidants eux-mêmes, mais aussi aux professionnels, afin de pouvoir renseigner ou orienter les aidants qui auraient besoin d'aide.

a. « Aidant » : de quoi parle-t-on ?

La Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (dite Loi ASV) du 28 décembre 2015 a introduit dans le code de l'action sociale et des familles la notion de proche aidant :

« est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un pacte civil de solidarité ou son concubin, un



parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne ».

En complément, nous pouvons dire qu'il y a autant de situations différentes que d'aidants. En 2008, 8,3 millions de personnes de plus de 16 ans aidaient un proche régulièrement.

Les conséquences du statut d'aidant sont multidimensionnelles, mais elles varient selon leurs caractéristiques et la problématique de leur aidé. On observe des répercussions possibles sur la vie sociale (réduction des liens amicaux, réduction des sorties et des loisirs...), sur la vie professionnelle (aménagement ou réduction du temps de travail, perte d'emploi et/ou burn-out), sur la vie familiale (temps disponible consacré à l'aidé, sentiment de délaissement de la part des autres membres de la famille, impact sur la fratrie, etc.).

De nombreux aidants ont besoin d'être aidés, et des dispositifs existent. Cette plaquette a vocation à vous en faire part.

Ce que vous trouverez dans ce guide

Les actions d'aide aux aidants accessibles au grand public

Les actions en direction des aidants de personnes présentant une vulnérabilité (handicap, avancée en âge, maladie chronique...) peuvent soit être accessibles au grand public, soit être réservées aux proches des personnes bénéficiant d'un accompagnement par un établissement ou un service sanitaire, social et/ou médico-social.

Nous indiquons ici les actions ouvertes au grand public, en précisant qu'elles sont éventuellement les démarches à effectuer pour y accéder.

A l'inverse, les actions proposées par des établissements/services et accessibles uniquement aux proches des personnes accompagnées par ces établissements/services n'ont pas vocation à s'adresser au plus grand nombre et n'apparaissent pas dans ce répertoire.

Des aides aux aidants diverses



Les aides aux aidants peuvent revêtir des formes différentes : information, formation, rencontres entre aidants, actions de soutiens, ou encore répit.



Précision concernant les aides aux aidants sous forme d'accueil

Certains établissements et services médico-sociaux proposent plusieurs types d'accueil : hébergement permanent, accueil de jour, hébergement temporaire... Vous trouverez dans ce répertoire :

- * les accueils de jour à titre temporaire (par exemple pour les Foyers de vie d'adultes handicapés)
- * les accueils de jour à titre permanent pour les personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer et maladie apparentées,
- * les accueils de jour à titre permanent pour personnes en situation de handicap sévère (Maison d'Accueil Spécialisé, Foyer d'Accueil Médicalisé)

Les hébergements permanents n'ont pas été répertoriés dans ce guide. Les accueils de jour permanents (en dehors des MAS et FAM) non plus.



b. Comment se repérer dans le guide ?

Les actions qui sont recensées dans ce guide sont proposées par une entrée « public », les actions sont donc répertoriées en fonction de la spécificité, ou du type de problématique ou dépendance que présente la personne aidée. Par exemple, vous pouvez trouver des accueils de jours spécifiques pour des personnes malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées, à la rubrique « personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées ». Vous pouvez également regarder ce qui est proposé à tous les aidants dans la rubrique « Tout type de dépendance, maladie, handicap ». Lorsque qu'une action est proposée à différents publics d'aidants, un renvoi à la fiche descriptive détaillée vous est indiqué. Pour chaque rubrique, vous pourrez trouver différents types d'aide.

c. Les différents types de publics d'aidés

Certaines actions d'aide aux aidants sont « tout public », d'autres sont plus spécifiquement adressées à des proches de personnes ayant un type de trouble ou

une forme de dépendance spécifique. Il s'agit ici de décrire dans des termes simples les différentes rubriques que vous pouvez trouver dans la plaquette.

Il n'existe pas forcément des dispositifs pour chacun des publics dans chaque département. Les publics cités ici sont issus du recensement régional.

- Tout type de dépendance, maladie, handicap

Sont présentées sous cet intitulé toutes les actions d'aide aux aidants qui s'adressent aux proches, quel que soit le type de problématique de leur aidé, de façon transversale.

- Personnes âgées dépendantes

Les personnes âgées dépendantes sont des personnes de plus de 60 ans, qui ont un niveau de dépendance de 1 à 4 selon la grille AGGIR, si elles ont été évaluées.

Le niveau 1 correspond à une personne confinée au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessite une présence indispensable et continue d'intervenants. Le niveau 4 correspond à une personne qui a besoin d'aide pour se lever, faire sa toilette et s'habiller, mais qui peut se déplacer à l'intérieur de son logement, ou à une personne n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidée pour la toilette et les repas.

- Personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées

On regroupe sous cet intitulé les actions proposées aux proches dont l'aidé souffre d'une maladie neurodégénérative, telle que la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson, ou autre. En fonction de l'action présentée, la pathologie peut être précisée dans la rubrique.

- Personnes handicapées vieillissantes

Lorsque l'on parle de « personne handicapée vieillissante », il s'agit d'une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap avant de connaître par surcroît les effets du vieillissement¹.

- Personnes porteuses d'une maladie psychique

Le handicap psychique est caractérisé par un déficit relationnel, des difficultés de concentration, une grande variabilité dans la possibilité d'utilisation des capacités alors que la personne garde des facultés intellectuelles normales.² Les troubles bipolaires, la schizophrénie sont des exemples parmi d'autres, de pathologies psychiques.

¹ <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/dossiers/droits-des-personnes-handicapees-veillissantes>

² <https://www.unafam.org/specificite-du-handicap-psychique.html>

- Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique

Les personnes qui présentent un trouble du spectre autistique peuvent avoir des difficultés à entrer en relation (à décrypter les sentiments ou attitudes d'autrui), et être déstabilisées par les changements de leur environnement.

Selon la HAS, le diagnostic du trouble du spectre autistique est caractérisé par deux dimensions symptomatiques : A. «Déficit persistant de la communication et des interactions sociales observés dans les contextes variés» et B. «Caractère restreint et répétitif des comportements, des intérêts ou des activités»³

- Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle

La déficience intellectuelle (DI) fait référence, selon l'Organisation mondiale de la santé et d'autres autorités reconnues, à une capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences, ainsi qu'à des difficultés à s'adapter. Ces limitations apparaissent au cours du développement de l'enfant.⁴

- Personnes porteuses d'une déficience motrice

Personnes dont l'intégrité physique est affectée soit par malformation, par blessure traumatique, ou par maladie. Le handicap peut être évolutif ou non. On peut classer les causes selon trois types de lésion : lésions cérébrales, lésions médullaires et neuromusculaires, lésions ostéo-articulaires.⁵

- Personnes cérébrolésées

On entend par cérébrolésion ou lésion cérébrale acquise, tout dommage au cerveau survenu après la naissance. Les causes fréquentes de lésions cérébrales sont : les traumatismes crâniens, les accidents vasculaires cérébraux, les anoxies cérébrales, les infections. Toutes ces causes sont susceptibles d'être à l'origine de séquelles neurologiques et d'un handicap.⁶

- Personnes polyhandicapées

Les personnes polyhandicapées présentent un dysfonctionnement cérébral précoce ou survenu au cours du développement, ayant pour conséquence de graves perturbations à expressions multiples et évolutives de l'efficacité motrice, perceptive, cognitive et de la construction des relations avec l'environnement physique et humain, et une situation évolutive d'extrême vulnérabilité physique,

³ https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-02/trouble_du_spectre_de_lautisme_de_lenfant_et_ladolescent__recommandations.pdf

⁴ <https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/les-resultats-dune-expertise-collective-sur-les-deficiences-intellectuelles>

⁵ https://www.apf-francehandicap.org/sites/default/files/intro_causes_defmot.pdf

⁶ (Centre de ressources lésion cérébrale de Wallonie) <http://www.crlc.be/>

psychique et sociale au cours de laquelle certaines de ces personnes peuvent présenter, de manière transitoire ou durable, des signes de la série autistique.⁷

- Personnes atteintes d'un cancer

Le cancer est une maladie caractérisée par la prolifération incontrôlée de cellules, liée à un échappement aux mécanismes de régulation qui assurent un développement harmonieux de l'organisme.⁸

- Personnes souffrant d'addictions

Les addictions sont des pathologies cérébrales définies par une dépendance à une substance ou une activité, avec des conséquences délétères. Le diagnostic de l'addiction (ou dépendance) repose sur des critères bien définis⁹. Parmi ces critères, on trouve la perte de contrôle de soi, l'interférence de la consommation sur les activités scolaires ou professionnelles, ou encore la poursuite de la consommation malgré la prise de conscience des troubles qu'elle engendre.¹⁰

- Enfants ayant un haut potentiel

Avides de tout ce qui les entoure, ces enfants présentent souvent une curiosité, qui se manifeste par un questionnement intensif avec une grande sensibilité à leur environnement. Ils ont la faculté de comprendre vite et d'assimiler un grand nombre de connaissances. Les caractéristiques des enfants et adolescents à haut potentiel montrent une grande diversité de profils.¹¹

L'entourage de ces enfants, leurs parents et leurs enseignants, peut aussi avoir besoin d'aide, car ces enfants ont des besoins spécifiques qui nécessitent d'être pris en compte, c'est pourquoi ils figurent parmi le recueil des dispositifs.

d. Les différents types d'actions présentées

Tout comme pour les publics, les types d'actions listés ici sont issus du recensement régional. Toutes les actions n'existent pas forcément dans chaque département. Les actions peuvent s'adresser à l'aidé, à l'aidant, ou aux deux.

- Le répit

« Répit » suppose que l'aidant est soulagé de l'accompagnement de son aidé pendant un temps plus ou moins long. Il peut être proposé à l'aidé sous la forme

⁷ <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/polyhandicap/article/le-polyhandicap-plan-d-actions-pour-une-meilleure-reconnaissance-des-droits-des>

⁸ https://www.ligue-cancer.net/article/25168_le-cancer-en-france

⁹ Selon le DSM-V : 5^e version du manuel Diagnostique et statistique des troubles mentaux.

¹⁰ <https://www.inserm.fr/information-en-sante/dossiers-information/addictions>

¹¹ https://cache.media.eduscol.education.fr/file/elevés_intellectuellement_precoces_/99/4/Module_formation_EIP_268994.pdf

d'un hébergement temporaire, d'un accueil de jour, d'un accueil à domicile, d'un séjour aidant/aidé encadré par des professionnels, etc.

- L'hébergement temporaire

Il s'agit d'un hébergement complet ou internat, pour une durée limitée.

- L'accueil de jour

Il s'agit d'un accueil en journée. En général, les accueils de jours sont « permanents » mais ils peuvent également être « temporaire », avec une durée limitée (cela sera alors précisé).

- L'accueil de jour itinérant

Il s'agit d'un accueil proposé en journée, dans des lieux différents durant la semaine, afin de permettre une plus grande proximité du domicile.

- L'accueil temporaire à domicile

Accueil professionnel au domicile de la personne aidée, pour un temps limité (exemple : relayage, garde à domicile).

- Les plateformes d'accompagnement et de répit

Instituées initialement pour accompagner les proches de malades d'Alzheimer, ces dispositifs, liés à des Ehpad ou des centres d'accueil de jour, sont aujourd'hui ouverts à tous les proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie. L'objectif est de prévenir les risques d'épuisement et de diminuer le stress et l'anxiété des aidants. On y trouve en général de l'information, un soutien aux aidants, des solutions de répit.¹²

- Les ateliers aidants/aidés

Actions proposées en même temps aux aidés et aux aidants (exemple : halte-relais, groupe de convivialité).

- Les entretiens individuels

Action de soutien individuel, par un psychologue ou travailleur social (exemple : entretien individuel avec un psychologue, durant 4 séances).

- La formation aux aidants

Action collective ayant pour objectif de comprendre ce qu'est « être aidant », et mieux connaître les difficultés et les conséquences du trouble de son proche aidé, si la formation s'adresse à un public spécifique (exemple : formation pour les aidants de personnes présentant un handicap psychique).

¹² <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/qui-sadresser/points-dinformation-de-proximite/les-plateformes-daccompagnement-et-de-repit>

- L'information

Support permettant l'accès à l'information des aidants (exemple : support numérique, plaquettes d'information, forum d'information)

- Les permanences

Les permanences sont des lieux d'écoute, de soutien, et d'orientation, elles permettent un accès à l'information plus spécifique et individualisée, mais ponctuel.

- Les pôles ressources

Sont des lieux d'appui aux familles, de facilitation de démarches, ou de recherche de solutions. Le suivi peut se faire sur un temps plus long.

- Les rencontres entre aidants

Activités collectives à destination des aidants. (Exemple : atelier de relaxation, café des proches).

- Les séjours/séjours répit

Séjour (vacances) proposé conjointement à l'aidant et à l'aidé, ou séjour proposé séparément à l'aidant et à l'aidé, dans un cadre professionnel.



e. Principe général pour l'accueil des Personnes Âgées Dépendantes, et Malades d'Alzheimer ou de maladies apparentées

○ Hébergement temporaire

Spécificité du public accueilli	Pour personne âgée dépendante ou atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée
Forme d'aide à l'aidant	Répit, l'accueil temporaire est organisé pour une durée limitée à 90 jours par an (des dérogations sont possibles).
Type de structure proposant cette offre	Ehpad, Ehpa, résidences autonomie sous certaines conditions.
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - En région Centre-Val de Loire, la demande se fait par l'outil numérique « ViaTrajectoire ». Il permet de remplir un dossier d'admission avec une partie administrative, et une partie médicale remplie par son médecin. - Quand l'établissement est choisi, une visite de préadmission peut être réalisée et le dossier médical étudié. - Le dossier doit être accepté pour que l'admission soit prononcée. - Le séjour est proposé quand une place est disponible (il existe parfois des listes d'attente).
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	<ul style="list-style-type: none"> - Dans les Ehpad, et Ehpa, le coût à la charge du résident correspond au forfait hébergement et au forfait dépendance (dépend du GIR) - Dans les résidences autonomie, le loyer et les charges.
Les aides au financement	<ul style="list-style-type: none"> - Elles dépendent de certaines conditions (habilitation de l'établissement à l'aide sociale par le département, existence d'un plan d'aide APA à domicile de la personne aidée, droit au répit...). Il est indispensable de prendre les renseignements auprès du département et de la structure d'accueil.

○ Accueil de jour

Spécificité du public accueilli	Pour personne âgée dépendante ou atteinte de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée
Forme d'aide à l'aidant	Répit, pas de limitation dans le temps
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant cette offre	Ehpad
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir le dossier de préadmission de la structure qui comprend généralement une partie administrative, et une partie médicale remplie par son médecin. - Une visite de préadmission doit être réalisée. - Le dossier doit être accepté pour que l'admission soit prononcée.
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	Le prix à la journée de l'accueil de jour est fixé annuellement par le Conseil Départemental pour chaque structure proposant cet accueil.
Les aides au financement	<ul style="list-style-type: none"> - L'APA peut permettre de financer partiellement l'accueil de jour. - Il est indispensable de prendre les renseignements auprès du département et de la structure d'accueil.



f. Principe général pour l'accueil des Personnes en situation de handicap



o Hébergement temporaire

Spécificité du public accueilli	Personne en situation de handicap
Forme d'aide à l'aidant	Répit, l'accueil temporaire est organisé pour une durée limitée à 90 jours par an (des dérogations sont possibles)
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant de l'hébergement temporaire	Foyer médicalisé, maison d'accueil spécialisée, foyer d'hébergement, foyer de vie, foyer occupationnel.
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none">- Remplir un formulaire et l'envoyer à la MDPH, de préférence en recommandé avec accusé de réception.- Le formulaire de demandes de prestations liées au handicap est le « Cerfa n° 13788*01 » (il existe une notice explicative du formulaire)- Un formulaire médical est à faire remplir par son médecin et à annexer au dossier (Cerfa n°15695*01)- La CDAPH statue et notifie le besoin d'un hébergement temporaire.
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	Les frais d'accueil sont partiellement pris en charge par l'Assurance maladie. Le coût restant à la charge de la personne dépend de plusieurs conditions (habilitation à l'aide sociale). Les renseignements sont à prendre auprès de la structure et du département.

○ Accueil de jour

Spécificité du public accueilli	Personne en situation de handicap
Forme d'aide à l'aidant	Répit, limité à 90 jours si temporaire, pas de limitation dans le temps si permanent.
Aidant concerné	Conjoint, enfant, fratrie, entourage familial et non familial
Type de structure proposant cette offre	Foyer d'accueil médicalisé, maison d'accueil spécialisée, foyer d'hébergement, foyer de vie, foyer occupationnel. <i>(ne sont présents dans ce guide que les accueils de jour temporaires, ou les permanents en MAS et FAM)</i>
Démarches à effectuer	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir un formulaire et l'envoyer à la MDPH, de préférence en recommandé avec accusé de réception. - Le formulaire de demande de prestations liées au handicap est le « Cerfa n° 13788*01 » (il existe une notice explicative du formulaire) - Un formulaire médical est à faire remplir par son médecin et à annexer au dossier (Cerfa n°15695*01) - La CDAPH statue et notifie le besoin d'un accueil de jour.
Le coût du dispositif pour la personne accueillie	Les frais d'accueil sont partiellement pris en charge par l'Assurance maladie. Le coût restant à la charge de la personne dépend de plusieurs conditions (habilitation à l'aide sociale). Les renseignements sont à prendre auprès de la structure et du département.

2. Tout type de dépendance, maladie, handicap

a. Le répit des proches de personnes en situation de handicap

- Hébergement temporaire

NOM de la structure	Commune	téléphone	Adresse courriel	Places
FOYER DE VIE RETRAITE SAINT-EXUPERY	LEVES	02 37 84 05 60	dirstex.adapei28@wanadoo.fr	1
FH ANNE-MARIE SAUVE	CHATEAUDUN	02 37 45 93 54	centrehabitatsdunois.adapei28@wanadoo.fr	1
FOYER DE VIE BOURGAREL	CHARTRES	02 37 18 53 80	fam.chartres@apf.asso.fr	1

b. Formations aux aidants

- Parcours d'accompagnement aux aidants

Qui ?	CPTS – Sud d'Eure et Loir
Contact ?	06 25 63 24 80 troikyou@gmail.com
Quand ? Où ?	Pour les sessions de formation, se renseigner auprès de la CPTS 43 bis boulevard Grindelle, 28200 CHATEAUDUN
Quoi ? Quel type d'aide ?	Formation aux aidants en 6 modules de 3h
Conditions d'accès ?	Gratuit pour les bénéficiaires, 100 € pour les porteurs de projet

c. Permanences

- Soutien, information, dans les démarches

Qui ?	UDAF 28
Contact ?	02 37 88 32 57 soutien.familles@udaf28.fr
Quand ? Où ?	6 rue Charles Coulomb - CS 20011 - 28008 CHARTRES Cedex
Quoi ? Quel type d'aide ?	information sur la protection juridique des personnes en perte d'autonomie
Conditions d'accès ?	<i>Information non disponible</i>

d. Pôles ressources

- Espace ressources handicap 0-17 ans

Qui ?	PEP 28
Contact ?	07 75 26 99 84 espaceressourceshandicap@pep28.asso.fr
Quand ? Où ?	92 bis rue François FOREAU, 28110 Lucé
Quoi ? Quel type d'aide ?	Information, accompagnement, formation, aides techniques (Handitheque). Soutien dans les difficultés d'accès aux droits communs (accès aux accueils collectifs de garde éducative et de loisirs)

- PCPE (Pôle de Compétences et prestations externalisées)

Qui ?	SESSAD DI-PEP 28
Contact ?	02 37 88 36 20 pcpe.pep28@gmail.com
Quand ? Où ?	Interventions variables selon les situations adressées par la MDA mais à vocation courte et ponctuelle. SESSAD DI, 3 rue Vlaminck - 28000 Chartres
Quoi ? Quel type d'aide ?	information, soin, accompagnement, orientation
Conditions d'accès ?	Notification d'une orientation vers le PCPE par la MDA.

e. Les rencontres entre aidants

- Café des aidants

Qui ?	Familles Rurales 28
Contact ?	02 45 26 01 30 leroy.noeline@famillesrurales.org
Quand ? Où ?	1er jeudi de chaque mois, 14h à 15h30 Petit Bistro de Paris, Place des Epars à Chartres.
Quoi ? Quel type d'aide ?	Groupe de parole
Conditions d'accès ?	<i>information non disponible</i>



2. Les personnes âgées dépendantes

a. Le répit

○ Hébergement temporaire en Ehpad

NOM de la structure	Commune	téléphone	Adresse courriel	Places
EHPAD KORIAN LA ROSERAIE	DREUX	02 37 42 02 01	korian.laroseraie@groupe-korian.com	8
EHPAD KORIAN VILLA EVORA	CHARTRES	02 37 91 16 66	korian.villaevora@groupe-korian.com	8
EHPAD KORIAN LES TEMPS BLEUS	NOGENT LE ROTROU	02 37 53 57 00	korian.lestempsbleus@groupe-korian.com	2
EHPAD VAL DE L'EURE	CHARTRES	02 37 30 30 30	dg@ch-chartres.fr	8
EHPAD ALIGRE ET MARIE THERESE	LEVES	02 37 36 45 30	direction@fondation-aligre.com	2
EHPAD DE BREZOLLES	BREZOLLES	02 37 48 20 65	direction@mdr-brezolles.fr	6
EHPAD LA CHARMILLE	NOGENT LE ROTROU	02 37 53 74 71	direction@ch-nogentlerotrou.fr	1
EHPAD ARC EN CIEL	COMMUNE NOUVELLE D ARROU	02 37 98 80 37	direction@ehpad-courtalain.fr	1
EHPAD DE CHATEAUDUN	CHATEAUDUN	02 37 45 07 40	maisonderetraite@ch-chateaudun.fr	2
EHPAD DE CHATEAUDUN	CHATEAUDUN	02 37 44 40 40	direction@ch-chateaudun.fr	2
EHPAD MARCEL GAUJARD	CHARTRES	02 37 91 27 05	elisabeth.valette@agglo-ville.chartres.fr	1
EHPAD TEXIER GALLAS D'AUTHON DU P	AUTHON DU PERCHE	02 37 49 03 87	authon@texiergallas.org	1
EHPAD TEXIER GALLAS DE VOVES	LES VILLAGES VOVEENS	02 37 99 00 98	voves@texiergallas.org	3
EHPAD MADELEINE QUEMIN	MAINTENON	02 37 23 00 11	maisonretraite.maintenon@wanadoo.fr	2
EHPAD RESIDENCE AQUARELLE	LA BAZOCHE GOUET	02 37 49 28 28	contact.aquarelle@philogeris.com	4
EHPAD SNCF LES GLORIETTES	ILLIERS COMBRAY	02 37 91 68 00	lysiane.pinson@sncf.fr	10

○ Hébergement temporaire non médicalisé

NOM de la structure	Commune	téléphone	Adresse courriel	Places
EHPA "LA VIE MONTANTE"	HANCHES	02 37 27 60 07	maisonderetraitehanches@orange.fr	24
RESIDENCE AUTONOMIE LA VAUMONNAIE	DREUX	02 37 42 22 04	vaumonnaie.ville.dreux@wanadoo.fr	1
RESIDENCE AUTONOMIE CHARLES PEGUY	LUISANT	02 37 35 98 01	foyer@ville-luisant.fr	1
MARPA DE MARGON	MARGON	02 37 37 28 77	marpa-margon@wanadoo.fr	1

- Accueil de jour

NOM de la structure	Commune	téléphone	Adresse courriel	Places
EHPAD LES JARDINS DE CHARTRES	CHARTRES	02 37 18 03 00	jardinsdechartres@orpea.net	10

b. Les rencontres entre aidants

- Café des aidants

Voir page 2.e page 20

3. Les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées

a. Le répit

- Accueil de jour

structure	commune	téléphone	messagerie	places
EHPAD LE PRIEURE DREUX	DREUX	02 37 42 00 65	direction@ch-dreux.fr	10
EHPAD EDMOND MORCHOISNE	LA LOUPE	02 37 29 33 11	direction@ch-laloupe.fr	7
EHPAD ALIGRE ET MARIE THERESE	LEVES	02 37 36 45 30	direction@fondation-aligre.com	10
EHPAD RESIDENCE DU BOIS DE LA ROCHE	CLOYES LES TROIS RIVIERES	02 37 98 51 11	maison.retraite.cloyes@wanadoo.fr	10
EHPAD LE PARC DU CHATEAU D'ABONDANT	ABONDANT	02 37 62 53 00	mrabondant.direction@gmail.com	8

- Hébergement temporaire

structure	commune	téléphone	messagerie	places
EHPAD MESQUITE AUGUIN	NOGENT LE ROI	02 37 51 40 80	secretariat@ehpadnogentleroi.fr	2
EHPAD RESIDENCE DU BOIS DE LA ROCHE	CLOYES LES TROIS RIVIERES	02 37 98 51 11	maison.retraite.cloyes@wanadoo.fr	1
EHPAD TEXIER GALLAS D'ANET	ANET	02 37 41 91 15	anet@texiergallas.org	1
EHPAD TEXIER GALLAS D'AUNEAU	AUNEAU BLEURY ST SYMPHORIE	02 37 31 70 93	auneau@texiergallas.org	3
EHPAD TEXIER GALLAS DE VOVES	LES VILLAGES VOVEENS	02 37 99 00 98	voves@texiergallas.org	2
EHPAD TEXIER GALLAS ORGERES EN BEAUCE	ORGERES EN BEAUCE	02 37 99 76 64	orgeres@texiergallas.org	1
EHPAD LE PARC DU CHATEAU D'ABONDANT	ABONDANT	02 37 62 53 00	mrabondant.direction@gmail.com	3
EHPAD LES JARDINS D'ARIANE	GASVILLE OISEME	02 37 33 66 99	c.bironneau@groupecolisee.com	4

○ Les plateformes de répit aux aidants

Structure de rattachement	Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse
Personne responsable	Madame Matz
Mail, Téléphone	a.matz@fondation-aligre.com 02.37.36.96.70
Adresse du dispositif	10 rue de Josaphat - 28300 LEVES
Aire d'intervention géographique	Les interventions de la plateforme sont itinérantes sur le secteur LEVES-CHARTRES AGGLOMERATION (/ VOVES / JANVILLE) ». Mais l'ensemble des habitants du bassin chartrain pourront en bénéficier.
Forme d'aide / prestations proposée	<p>Sur réservation.</p> <p>Répit à domicile : limité aux résidents de l'agglomération chartraine selon secteur défini. Un assistant de soins en gérontologie se déplace au domicile pour accompagner la personne aidée et ainsi permettre à l'aidant de disposer de temps personnel. Répit itinérant : accueil sur les sites de Lèves, Janville et Voves.</p> <ul style="list-style-type: none"> - accueil personnalisé de l'Aidé dans l'objectif de libérer du temps à l'Aidant, - accueil de l'Aidant et de l'Aidé <p>* pour des activités conjointes afin de rompre l'isolement et maintenir les liens sociaux : activités physiques, chorale, cuisine, art, sorties diverses...)</p> <p>* pour des activités distinctes durant lesquelles l'Aidant se verra proposer des activités lui permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> * de se ressourcer : sorties, loisirs, relaxation, bien-être, activités physiques, activités culturelles, rencontres entre Aidants, groupes de parole, * de s'informer : aide administrative/ Via Trajectoire /Renseignements divers /Formations /Orientations... <p>Accueil Temporaire d'urgence pour permettre de trouver une solution alternative en cas de maladie, d'hospitalisation de l'aidant (voir tarifs en vigueur au sein de l'établissement)</p>
Plateau technique de la plateforme	<ul style="list-style-type: none"> - Assistantes de Soins en Gérontologie : 1,80 ETP - Psychologue 0,30 ETP - 1 cadre de santé
Démarche à effectuer pour bénéficiaire de la plateforme	<p>Inscription auprès de la plateforme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réservation sur appel téléphonique au 02 37 36 96 70. - Standard : 02.37.36.45.30
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> - L'ESA ADMR de Chartres - Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir : Maison Départementale pour l'Autonomie (MDA), MAIA. - Le CH de Chartres pour la prise en charge des urgences, l'hospitalisation de court, moyen ou long séjour gériatrique, - L'Equipe Mobile de Soins palliatifs. Elle conseille, soutient le résident, sa famille ainsi que l'équipe soignante - L'HAD assure un partenariat lors de la prise en charge de résidents nécessitant des soins auxquels l'Etablissement ne peut répondre - Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) - Les services d'aide et d'accompagnement à domicile
Contribution financière des bénéficiaires	<p>Les activités, conseils et informations dispensés par les professionnels de la plateforme sont gratuits.</p> <p>Une contribution peut être demandée pour certaines activités ou sorties qui génèrent des coûts supplémentaires (achat de matériel particulier, billetterie, frais sorties, restauration, séjours...).</p>

Structure de rattachement	Ehpad du parc du Château d'Abondant
Personne responsable du dispositif	M. CHRYSOSTOME, directeur de l'Ehpad
Mail, Téléphone	mrabondant.direction@gmail.com 02 37 62 53 00
Adresse du dispositif	7, rue des Minières 28410 Abondant
Aire d'intervention géographique	Territoire : 25 minutes autour d'Abondant, en Eure et Loir
Forme d'aide proposée	<ul style="list-style-type: none"> - écoute et soutien - information et orientation vers les services adaptés (Conseil Départemental, associations d'aides à domicile...) - répit - préservation des capacités fonctionnelles, cognitives et sensorielles - préservation du lien social

b. Les entretiens individuels

Qui ?	France Alzheimer 28
Contact ?	fa.eure.et.loir@gmail.com 02 36 15 05 73
Quand ? Où ?	Prendre contact avec l'association pour les modalités Cabinet médical soit d'une psychologue ou d'une neuropsychologue du département
Quoi ? Quel type d'aide ?	Soutien par des entretiens individuels
Conditions d'accès ?	Adhésion à l'association : 34€ / an

c. Les formations

- Formation sur les aidants de malades d'Alzheimer

Qui ?	France Alzheimer 28
Contact ?	fa.eure.et.loir@gmail.com 02 36 15 05 73
Quand ? Où ?	Se renseigner auprès de l'association
Quoi ? Quel type d'aide ?	Connaître la maladie, les aides, accompagner au quotidien
Conditions d'accès ?	Adhésion à l'association : 34€ / an

b. Les rencontres entre aidants

- Café des aidants

Voir page 2.e page 20

- Groupe de parole

Qui ?	France Alzheimer 28
Contact ?	fa.eure.et.loir@gmail.com 02 36 15 05 73
Quand ? Où ?	Se renseigner auprès de l'association 24 rue Jules Hetzel – 28000 CHARTRES
Quoi ? Quel type d'aide ?	Groupes de parole animés par une neuropsychologue
Conditions d'accès ?	Adhésion à l'association : 34€ / an

- Relaxation entre aidants

Qui ?	France Alzheimer 28
Contact ?	fa.eure.et.loir@gmail.com 02 36 15 05 73
Quand ? Où ?	2 fois par mois, se renseigner auprès de l'association 24 rue Jules Hetzel – 28000 CHARTRES
Quoi ? Quel type d'aide ?	Relaxation animée par une sophrologue
Conditions d'accès ?	Adhésion à l'association : 34€ / an



d. Les permanences

- Ecoute soutien aux aidants

Qui ?	France Alzheimer 28
Contact ?	fa.eure.et.loir@gmail.com 02 36 15 05 73
Quand ? Où ?	- les lundi et samedi de 10 h à 12 h, - le mardi de 18 h à 20 h, - le jeudi de 14 h à 16 h, 24 rue Jules Hetzel – 28000 CHARTRES
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanences organisées, uniquement sur rendez-vous
Conditions d'accès ?	<i>information non disponible</i>

4. Personnes porteuses d'une maladie psychique

- Le répit

- Accueil de jour, adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM DE BONNEVAL	BONNEVAL	02 37 44 76 00	c.marly@ch-henriey.fr	1

- Hébergement temporaire, adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM DE BONNEVAL	BONNEVAL	02 37 44 76 00	c.marly@ch-henriey.fr	1
MAS DE GASVILLE OISEME	GASVILLE OISEME	02 37 26 26 10	gasville.mas.secretariat@anais.asso.fr	1

- Hébergement temporaire, enfant ou adolescent

structure	commune	téléphone	messagerie	places
IME LE NID DES BOIS	MANOU	02 37 81 81 23	ime-manou@lamaisonmaternelle.fr	10

- Baby sitting spécialisé

Qui ?	ASPIC (association de Psychiatrie Infanto-juvénile de Chartres)
Contact ?	02 37 30 30 30 - poste 62756 contact@aspic28.org
Quand ? Où ?	Pour les modalités, se renseigner auprès de l'ASPIC
Quoi ? Quel type d'aide ?	Garde spécialisée d'enfant à domicile
Conditions d'accès ?	<i>Information indisponible</i>

- **La formation**

- Conférences-débat

Qui ?	ASPIC (association de Psychiatrie Infanto-juvénile de Chartres)
Contact ?	02 37 30 30 30 - poste 62756 contact@aspic28.org
Quand ? Où ?	Se renseigner auprès de l'ASPIC pour les sessions de formation.
Quoi ? Quel type d'aide ?	Formation entre aidants
Conditions d'accès ?	<i>Information indisponible</i>

- **Les rencontres entre aidants**

- Rencontres mensuelles et sorties

Qui ?	Unafam 41
Contact ?	07 20 18 32 29 28@unafam.org
Quand ? Où ?	Se renseigner auprès de l'Unafam Siège local de ALVE, 53 rue du Bourgneuf, 28000 Chartres
Quoi ? Quel type d'aide ?	Accompagnement, soutien psychologique aux proches de personnes porteuses d'une maladie psychique
Conditions d'accès ?	<i>Information indisponible</i>

5. Personnes porteuses d'un trouble du spectre autistique

a. Le répit

- Hébergement temporaire adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM LA POMMERAIE	MEZIERES EN DROUAIS	02 37 43 72 34	foyers.du.mesnil@wanadoo.fr	2

- Accueil de jour adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM MAISON SAINT FULBERT	LEVES	02 37 84 13 20	o.lejeune@ordredemaltefrance.org	2

- Accueil temporaire à domicile, enfant ou adolescent

Qui ?	Les Aut'parents
Contact ?	07 87 86 03 36 les-aut-parents@orange.fr
Quand ? Où ?	4 heures, une fois toute les deux semaines (vendredi ou samedi) A domicile
Quoi ? Quel type d'aide ?	Garde spécialisée d'enfant à domicile
Conditions d'accès ?	<i>Information indisponible</i>

b. Les formations

- Formation aux aidants

Qui ?	Association autisme 28
Contact ?	m.vdm@wanadoo.fr 06 79 27 20 52
Quand ? Où ?	1 jour tous les mois pendant 3 mois, puis un jour à 6 mois. Pour les dates de session, se renseigner auprès de l'association.
Quoi ? Quel type d'aide ?	Formation aux aidants familiaux suivant les préconisations du 3ème plan autisme
Conditions d'accès ?	Gratuit sur inscription. Possibilité de garde de l'aidé pendant la formation.

6. Personnes porteuses d'une déficience intellectuelle

a. Le répit

- Hébergement temporaire adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM DE LEVES	LEVES	02 37 36 45 30	direction@fondation-aligre.com	2
FH ANAIS	NOGENT LE ROTROU	02 37 52 96 34	nogentlerotrou.esat.direction@anais.asso.fr	2

- Hébergement temporaire enfant, adolescent

structure	commune	téléphone	messagerie	places
IME FONTAINE BOUILLANT	CHAMPHOL	02 37 18 57 50	direction-ime@orange.fr	2

- Accueil de jour adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM DE LEVES	LEVES	02 37 36 45 30	direction@fondation-aligre.com	4

7. Personnes porteuses d'une déficience motrice

a. Les permanences

Qui ?	Délégation 28 APF- France handicap
Contact ?	02 37 28 61 43 dd.28@apf.asso.fr
Quand ? Où ?	Chartres, Dreux, Nogent le Rotrou
Quoi ? Quel type d'aide ?	Écoute, soutien, conseils, orientation

8. Personnes cérébrolésées

a. Les permanences

Qui ?	AFTC 28 Champhol
Contact ?	06 27 13 41 27 aftc28@orange.fr
Quand ? Où ?	Champhol, Lucé, Dreux
Quoi ? Quel type d'aide ?	Écoute, soutien, accompagnement administratif et juridique, rencontres

9. Personnes polyhandicapées

a. Le répit

- Accueil de jour, adulte



structure	commune	téléphone	messagerie	places
MAS DE SENONCHES	SENONCHES	02 37 53 52 00	mas.senonches@association-notre-dame.org	2

- Hébergement temporaire, adulte

structure	commune	téléphone	messagerie	places
FAM LE HAUT DE LA VALLEE	VERNOUILLET	02 37 38 65 10	fam.vernouillet@wanadoo.fr	2
MAS DE SENONCHES	SENONCHES	02 37 53 52 00	mas.senonches@association-notre-dame.org	4

- Hébergement temporaire, enfant ou adolescents

structure	commune	téléphone	messagerie	places
LE HOME DES PRES	BONNEVAL	02 37 47 72 00	isabelle.sejourne@adapei28.com	1

10. Personnes atteintes d'un cancer

a. Les permanences

- Soutien, information

Qui ?	Comité départemental d'Eure-et-Loir - Ligue contre le cancer
Contact ?	02 37 21 19 50 cd28ligue.net@wanadoo.fr
Quand ? Où ?	Pour les horaires et jours de permanence, se renseigner auprès de la Ligue Permanence au comité + 4 Points Info Cancer - (CH Chartres, Dreux, Châteaudun, et Hôpital privé d'Eure-et-Loir)
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence, accueil, information, soutien.

b. Les entretiens individuels

- Entretien avec un·e psychologue

Qui ?	ONCO 28
Contact ?	02 37 18 59 98 coordination.onco28@orange.fr
Quand ? Où ?	Au cas par cas
Quoi ? Quel type d'aide ?	Soutien psychologique, consultation avec psychologue libérale prise en charge pour 6 séances consécutives.
Conditions d'accès ?	<i>Non renseigné</i>

11. Personnes souffrant d'addictions

a. Les permanences

- Soutien, information

Qui ?	Vie Libre – SECTION CHARTRES
Contact ?	02 37 35 65 12 vielibre-chartres@vielibre.org
Quand ? Où ?	A la Maison pour Tous de Bel Air à Chartres : <ul style="list-style-type: none"> - 1er samedi du mois sur RDV de 9h à 11h - 2ème vendredi du mois de 18h à 19h30 - 3ème vendredi du mois de 20h30 à 22h CPAM Chartres : 4ème vendredi du mois de 10h à 12h
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence, information, écoute
Conditions d'accès ?	<i>Information indisponible</i>

Qui ?	Vie Libre – SECTION CHATEAUDUN
Contact ?	09 52 00 39 45 vielibre-chateaudun@vielibre.org
Quand ? Où ?	3ème samedi du mois de 14h à 16h 6 avenue des Martineaux
Quoi ? Quel type d'aide ?	Permanence, information, écoute
Conditions d'accès ?	<i>Information indisponible</i>

12. Enfants ayant un haut potentiel

a. Formation aux aidants

Qui ?	Association Française pour les Enfants Précoces
Contact ?	afep.contact@afep.asso.fr
Quand ? Où ?	Prendre contact par email
Quoi ? Quel type d'aide ?	Formation/Accompagnement sur le haut potentiel intellectuel
Conditions d'accès ?	Adhésion 49 €

a. Ateliers aidants/aidés

Qui ?	Association Française pour les Enfants Précoces
Contact ?	afep.contact@afep.asso.fr
Quand ? Où ?	Prendre contact par email
Quoi ? Quel type d'aide ?	Activités en lien avec le haut potentiel intellectuel
Conditions d'accès ?	Adhésion 49 €

Vous pouvez trouver des informations complémentaires à cette plaquette sur le site du Conseil Départemental de l'Eure-et-Loir dédié à l'autonomie :

<https://www.eurelien.fr/guide/autonomie>

Les illustrations qui ponctuent ce guide ont été recueillies sur les sites suivants :

<https://mercisf.com/fr/tag/solidarite/>

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-domicile/aller-laccueil-de-jour>

http://www.arasaac.org/pictogramas_color.php

<https://www.ecole-de-la-denutrition.com/denutrition-et-pediatrie/denutrition-enfant-polyhandicap/contextes-enjeux-objectifs/>



Vous aidez régulièrement une personne âgée, une personne en situation de handicap ou confrontée à une maladie chronique, dans votre entourage ?
Un parent, un conjoint, un enfant, un voisin ?

CE RÉPERTOIRE PEUT VOUS AIDER.

CREAI Centre-Val de Loire
35 avenue de Paris
45 000 ORLÉANS

02.38.74.56.00

creai-centre@creai-centre.asso.fr

